

ON RESPECTERA
LES MURS QUAND
VOUS RESPECTEREZ
NOS CORPS

« On respectera les murs quand vous respecterez nos corps », collage sur un mur de Montréal, septembre 2020
source : Pivot

L'INFORMATIVE

VOTRE BULLETIN D'INFORMATION ET D'ANALYSE FÉMINISTE

ÉTÉ 2022

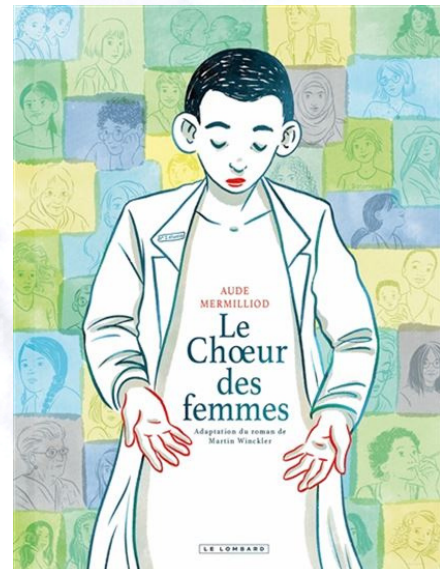
Idées de lecture, disponible dans notre bibliothèque.....	page 2
Toujours au 19e siècle ?	page 3
Réprimer les graphiques anti-choix : Est-ce possible?.....	page 4
Clandestines	page 6
La désinformation des anti-choix encore trop d'actualité.....	page 7

Le Chœur des femmes

Une jeune interne doit d'abord faire un stage de six mois en gynécologie, dans une petite unité de médecine générale où elle n'a aucune envie d'aller étant persuadée y perdre son temps. Elle est agressive, méprisante et n'a aucun sens d'empathie. Elle doit suivre à contrecœur le quotidien du Dr Karma pour qui elle n'a aucune sympathie et dont elle désapprouve le comportement.

Finalement, cette jeune interne apprend à découvrir la pratique de la médecine respectueuse, humaine et met de l'avant la dignité des femmes.

Cette bande dessinée est une intrigue entremêlée de propos intéressant qui entoure la pratique de la gynécologie, les examens cliniques, la contraception, l'interruption de grossesse, l'accouchement, la sexualité et l'intersexualité. Ce livre évoque les relations entre médecins et dénonce certaines pratiques médicales. Il évoque aussi la relation médecin-patiente qui devrait particulièrement être basée sur l'écoute sans jugement, comme on aimerait toutes être reçues et accueillies.



Le Dr Karma est un personnage fictif qui ne reflète pas la réalité mais qu'il ferait bon de rencontrer une fois dans sa vie. Tous les professionnels de la santé devraient lire cet ouvrage et s'inspirer de ce docteur.

Le Chœur des femmes est une bande dessinée de Aude Mermilliod, adaptée du roman de Martin Wickler dont on dévore les 232 pages l'une après l'autre. On s'arrache les yeux pour se retrouver avec une fin prévisible et un peu trop à l'eau de rose.

Le fin caractère et le style calligraphique sont les seuls obstacles à cette lecture.

Sortez votre loupe !

Idées de lecture,
disponible dans
notre bibliothèque

Le Collectif pour le libre choix salue la décision de la ville de Sherbrooke à l'effet que les Chevaliers de Colomb du Conseil 8053 de Saint-Élie ne seront plus reconnus par la Ville.

La confrérie des Chevaliers de Colomb se définit comme un mouvement catholique de bienfaisance et sans but lucratif. Bien que cet organisme se dévoue auprès de la population, ait nourri plus de 1400 familles pendant la pandémie, habillé 525 enfants et distribué pour 15 000\$ de fournitures scolaires, il n'en demeure pas moins un organisme dont les règles d'adhésions ne sont pas inclusives. En effet, ces règles sont très restrictives et les candidats doivent être des hommes catholiques âgés d'au moins 18 ans. Les femmes n'y sont pas admises tout comme les personnes non-catholiques.

Bien sûr, différents organismes sont composés uniquement de membres de genre masculin ou féminin, mais ceux-ci ne se définissent pas en tant qu'organismes « de charité chrétienne ».

L'Ordre des Chevaliers de Colomb propose un long programme d'activités pro-vies. Ce programme suggère la distribution de brochures ; d'aller voir un aumônier ou un curé ou un membre du clergé pour offrir des services de lutte contre l'avortement ; d'offrir des cadeaux et des cartes de visites aux femmes qui donnent naissance à un bébé, pour ne citer que ces quelques exemples.

Il s'agit donc d'une face cachée d'un organisme anti-choix qui donne de mauvaises informations aux personnes enceinte, qui tente de les dissuader d'avorter, qui donne de mauvaises références et manipule les femmes en offrant entre autres du financement aux centres d'aide à la grossesse, qui sont des centres anti-choix.

Bien que les règles au sein de cet Ordre soient assouplies et que les épouses, femmes et enfants peuvent offrir une contribution bénévole aux œuvres caritatives, le Collectif pour le libre choix ne peut passer sous silence que les femmes et toutes personnes pouvant devenir enceinte soient discriminées et traitées comme personne mineure n'ayant pas d'opinion telle leurs règlements ont été conçus il y a 140 ans.

Réprimer les graphiques anti-choix : Est-ce possible ?

La communauté de London, en Ontario, a demandé à son conseil de ville de légiférer pour interdire la distribution de dépliants anti-choix dans les boîtes aux lettres.

Début mars 2022, un règlement qui suggérait de nouvelles balises pour réglementer le matériel controversé contenu dans les dépliants a longuement été débattu au conseil municipal et a été retourné aux travaux.

Au lieu de faire appliquer un règlement interdisant les dépliants graphiques et une pénalité de 350\$ pour ceux qui les déposent dans les boîtes aux lettres des domiciles, il a plutôt demandé au personnel de la ville d'envisager une approche différente qui comprend des exigences d'emballages et d'ajouter des avertissement de contenu pour que les gens puissent choisir d'ouvrir ou pas l'emballage.

Depuis 2020 que la ville essaye de faire cesser les publications anti-choix mensongères et exagérées de foetus avortés. Bien que ces publicités sont considérées comme odieuses par certains conseillers, ils croient que la Ville n'a pas la capacité de réglementer le matériel diffusé par les groupes anti-avortement. L'avocat d'un groupe de distribution de ces dépliants a écrit une lettre au conseil de ville pour l'informer qu'un quelconque règlement sera contesté devant les tribunaux.

L'année dernière, nous avons appuyé une pétition déposée à l'Assemblée législative de l'Ontario pour supporter une injonction basée sur le besoin de ne pas reproduire ni distribuer des images horribles de faux foetus avortés. Une injonction qui a été demandée suite à la publication d'images et de pancartes dans les rues de London.

Réprimer les graphiques anti-choix : Est-ce possible ?

Nous avons également appuyé une pétition initiée par la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC) qui a été déposée au gouvernement du Canada afin que celui-ci travaille avec les provinces et les municipalités pour créer une législation concernant le contenu et les images, dont des fœtus prétendument avortés, soumis à la visualisation publique ou livrés aux foyers à travers le pays.

Parallèlement à ces pétitions, de notre côté, nous avons été en contact avec un professeur en droit médical de l'Université de Sherbrooke . Il nous a informé qu'il serait très difficile d'obtenir une loi qui viserait à interdire tout graphique anti-choix...au nom de la liberté d'expression.

Plus récemment, nous avons acheminé une lettre au chef du parti Néo-démocratique Jagmeet Singh de déposer un projet de loi qui viserait à réprimer les graphiques anti-choix partout au Canada.

Malheureusement, aucune de ces actions ne semble porter fruit. Pas pour le moment, du moins. Pourquoi les groupes anti-avortement peuvent-ils librement diffuser des images odieuses ainsi que des textes mensongers et controversés ? Au nom de la liberté d'expression ? Si tel est le cas, pourquoi ces groupes ne respectent pas la liberté et le choix que font les femmes de poursuivre ou non une grossesse ?

Nous ne baissons pas les bras. Nous poursuivons notre quête dans le but de parvenir à une réglementation.





En janvier et février 2023 une troupe de théâtre au Théâtre d'aujourd'hui mettra en scène et jouera une pièce qui aura comme sujet principal l'avortement au Canada. Cette pièce veut visibiliser le combat mener par les féministes canadiennes et québécoise pour le droit à l'avortement et montrer la fragilité de ce droit.

RÉSUMÉ

Dans un Canada dystopique, deux amies – une médecin et une sage-femme – pratiquent des avortements dans la clandestinité. Un soir, alors qu'elles attendent en vain la dernière femme inscrite, l'inattendu se produit et leur vie bascule. Sur fond de trame judiciaire, la pièce révèle alors un réseau qui cherche par tous les moyens à remettre en question le statut du fœtus.

Depuis quelques années, les groupes antiavortements rajeunissent, se politisent et développent de nouvelles stratégies pendant que des hommes et femmes politiques n'hésitent pas à se montrer en faveur de la réouverture de ce débat. S'inspirant de ce double constat et tissant des liens avec l'histoire de l'avortement au Québec, Marie-Ève Milot et Marie-Claude St-Laurent livrent avec Clandestines un thriller politique puissant qui expose la fragilité de nos acquis et brouille les pistes entre passé et futur proche.

Pour plus d'info :

<https://www.theatredaujourd'hui.qc.ca/clandestines>

La désinformation des anti-choix encore trop d'actualité

Le droit à l'avortement n'a pas toujours été accordé. Pendant longtemps, les femmes ont vécu dans la terreur des broches à tricoter et autres méthodes dangereuses pour interrompre leur grossesse au péril de leur vie. Elles en avaient assez de vivre dans la peur et la honte de devenir enceinte au mauvais moment, car un loi adoptée en 1869 rendait passible d'emprisonnement à perpétuité l'avorteur, l'avorteuse ou l'avortée. Ainsi, la femme qui provoquait son propre avortement risquait jusqu'à 7 ans de prison.

Depuis, de nombreuses actions ont été entreprises pour que le 28 janvier 1988 la Cour suprême du Canada décriminalise enfin l'avortement. La Cour a statué que les femmes sont les seules responsables de leur décision d'interrompre une grossesse et qu'elles ont droit à « la vie, la liberté et la sécurité de leur personne ».

En contrepartie, des organismes distribuent des publicités mensongères afin d'influencer les femmes dans une éventuelle décision d'interrompre leur grossesse. La démystification est toujours d'actualité et nous devons encore lutter et manifester pour la sécurité des femmes et des personnes. Nous devons conscientiser, informer et défaire les discours anti-choix culpabilisants et manipulateurs dont nous sommes entourés.

Des actions inquiétantes

Cet automne, Sherbrooke a été témoin d'une première vigile « 40 jours pour la vie » organisée par le mouvement Campagne Québec-Vie, un OSBL fondé l'année suivant la décriminalisation de l'avortement qui prétend que le choix d'interrompre une grossesse ne revient pas à la femme et qui s'oppose à la laïcité de l'état.

La désinformation des anti-choix encore trop d'actualité

Cet hiver, un député de Coalition Avenir Québec a accordé du financement à un groupe qui se positionne contre l'avortement, alors qu'un autre a présidé une soirée bénéfice en plus d'offrir de l'argent. Ces députés s'étaient trouvés interpellés par le volet soutien vestimentaire pour les enfants. Il est cependant important de comprendre que l'objectif de ce groupe est de dissuader les femmes de choisir l'avortement.

Pendant ce temps, un groupe de London en Ontario distribue dans les boîtes aux lettres des dépliants accompagnés de photos de fœtus prétendument avortés et affiche des pancartes dans les rues. Le Conseil cette ville essaie de voter une loi pour interdire cette pratique.

Des appuis

Le gouvernement fédéral s'engage à cesser d'accorder le statut d'organisme de bienfaisance aux organisations anti-avortement. Il promet de fournir jusqu'à 10 millions de dollars à Santé Canada pour développer un portail facile d'accès qui aurait pour but de contrecarrer directement la désinformation sur l'avortement. Bien que nous soyons optimistes quant à ces engagements, nous devons nous assurer que le ministre de la Santé, Jean-Yves Duclos, accorde la priorité à la santé sexuelle et reproductive en plus d'agir pour mettre fin aux activités anti-choix y compris la désinformation volontaire.

Quand laissera-t-on aux femmes leur autonomie personnelle dans les décisions importantes touchant intimement leur vie privée?

